



## Vente maison en copropriété

-----  
Par tatoo33

Bonjour,

J'aurai quelques petits conseils pour terminer une succession qui dure depuis 12 ans.

Les faits :

Mon oncle à acheté une maison et jardin en indivision avec sa compagne de l'époque Mme X, en 1985.

Une partie de la maison est en copropriété, car 2 pièces sont superposées.

Ils ont signés une convention qui dit que la partie rez de chaussée et à Mde X et mon oncle a l'étage. Le jardin doit être partagé en 2 dans le sens de la longueur par moitié.

Puis mon oncle est décédé en 2009.

A ce jour, nous sommes 11 héritiers.

Ma demande :

Nous souhaitons régler la succession et je désire acheter la maison. Les autres héritiers sont d'accord pour me vendre cette maison.

Mme X me dit que je ne peu pas acheter sans son accord ? Vrai ou faux ?

Elle dit qu'elle est prioritaire pour acheter ?

Pour bien définir la partie de Mme X et faire borner le terrain, j'ai demandé un devis à un géomètre. Les frais sont à la charge de la succession ou à partager en 2 avec Mme X ?

Peut t'elle refuser que je fasse venir un géomètre ou contester sa mission ?

Peut elle refuser de régler la moitié ?

Enfin, c'est une histoire compliquée et Mme X est décidée à nous ennuyer. En fait elle voudrait la maison pour rien?..

Merci par avance pour votre aide et tout les conseils sont les biens venus

Michel

-----  
Par ESP

Bonjour

Quelle est la quotité du total, détenue par madame X ?

J'ai bien peur que la seule solution soit judiciaire...

-----  
Par janus2

Bonjour,

Pas très clair tout ça ! Vous parlez d'indivision et de copropriété ! S'agit-il vraiment d'une copropriété, donc avec un règlement de copropriété et un état descriptif de division ?

-----  
Par tatoo33

Bonjour et merci pour votre message.

Mme X détient environ 50 % de la maison et 50 % du jardin. En fait, on va dire pour faire simple que mme X à le rez de chaussée, mon oncle l'étage. Ceci est dit dans la convention signée par les 2 parties.

Michel

-----  
Par tatoo33

Pour Janus 2

Bonjour et merci pour votre message.

L'achat a été fait en indivision (sur le relevé de propriété, cadastre, il est noté propriétaire / indivision)

Je parle de copropriété, mais aucuns documents ne le précise, car une pièce de la maison appartenant à mon oncle et au dessus d'une pièce appartenant à Mme X. Mais idem, aucuns documents ne le précise.

Cordialement